

DEMANDE D'HOMOLOGATION TOURNOI FUTSAL



Tournoi réservé aux catégories : de Jeunes à 11 à Vétérans. La mixité est interdite au-delà de la catégorie U15.

ARTICLE 1 : Le club de	organise le(s)	
un tournoi Futsal.		
Le tournoi se déroulera Salle	à	II est
ouvert à tous licencié(e)s FFF de la Ligue des F	lauts de France de la catég	gorie
A noter que la licence accompagnée d'une	e pièce d'identité récente se	eront exigés.
ARTICLE 2: Le tournoi se déroulera sur un terforme de championnat.	rain de handball (but de ho	andball), sous
Les lois du jeu sont conformes au règlement de sera composée OBLIGATOIREMENT de 5 joueu (maximum 7).		
Une feuille de match et les justificatifs d'identard avant le premier match.	tités (cf. article 1) doivent ê	tre remis au plus
La non-remise de l'un ou l'autre, en cas de re	éserves, vaudra forfait pour	la ou les
rencontre(s) concernée(s).		
Une équipe pourra se compléter (maximum un inscrit noms sur la feuille de match.	une personne) à tout mome	ent si elle n'a pas
Aucun joueur ne pourra participer au tournoi d' Une équipe ne pourra compter débuter le de la rencontre, une équipe ne peut compo le match sera arrêté.	match à moins de trois jou	eurs. Au cours
Les dites feuilles seront retournées au District (R.G. du District). En cas de non-retour, il sera la Barème financier du District.	•	•
Pour les tournois Seniors, catégories autorisées est interdite au-delà de la catégorie U15.	: : U17 surclassé, U18, U19 et :	séniors. La mixité
ARTICLE 3: Les rencontres auront une durée	e de minutes avec /	sans mi-temps
Options : Le temps ne sera arrêté que sur bless pénalité.	ure ou exclusion d'un joueur	ou tir au but de

La finale se jouant ende minutes. Les rencontres se déroulant aux horain suivants :	
ARTICLE 4: En cas d'égalité à la fin du temps tir(s) au but départagera les deux équipes	réglementaire, une épreuve de
ARTICLE 5: L'attribution des points pour le class ➡ Match GAGNE: Pts ➡ Match NUL: Pts ➡ Match PERDU: Pts ➡ Forfait: Pts	sement est la suivante :
En cas d'égalité de points entre les équipes, il \$\footnote 1^{\text{er}} - \text{exclusion et avertissement} \$\footnote 2 \text{eme} - goal-average général} \$\footnote 3 \text{eme} - nombre de buts marqués.}	est tenu compte
ARTICLE 6: Un joueur ayant une attitude in officiel, un organisateur, en dehors d'une ren tournoi. Cette décision sera sans appel. Un rapport sera remis à la Commission de disci	contre sera exclu définitivement du
officiel, un organisateur, en dehors d'une ren tournoi. Cette décision sera sans appel. Un rapport sera remis à la Commission de disci	ipline du District pour sanction. décline toute responsabilité en cas
officiel, un organisateur, en dehors d'une ren tournoi. Cette décision sera sans appel. Un rapport sera remis à la Commission de disci ARTICLE 7: de vol, d'accident survenant à un joueur en c	pline du District pour sanction. décline toute responsabilité en cas cours de compétition ou d'accident tournoi devront être affichés dans la
officiel, un organisateur, en dehors d'une ren tournoi. Cette décision sera sans appel. Un rapport sera remis à la Commission de disci ARTICLE 7: de vol, d'accident survenant à un joueur en à l'intérieur de la salle. ARTICLE 8: L'homologation et le règlement du	pline du District pour sanction. décline toute responsabilité en cas cours de compétition ou d'accident tournoi devront être affichés dans la pe participante devra les émarger.
officiel, un organisateur, en dehors d'une ren tournoi. Cette décision sera sans appel. Un rapport sera remis à la Commission de disci ARTICLE 7: de vol, d'accident survenant à un joueur en à l'intérieur de la salle. ARTICLE 8: L'homologation et le règlement du salle. Un responsable majeur de chaque équip	pline du District pour sanction. décline toute responsabilité en cas cours de compétition ou d'accident tournoi devront être affichés dans la pe participante devra les émarger.